



QUADRIVIUM



# BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION

À COMPLÉTER ET RENVOYER EN 3 EXEMPLAIRES  
1 POUR VOUS / 1 POUR VOTRE SOCIÉTÉ / 1 POUR QUADRIVIUM

Par email : [contact@quadrivium-vd.com](mailto:contact@quadrivium-vd.com)

Par courrier : Quadrivium-VD / 19 Hameau D'Epsom / 33270 BOULIAC

[www.quadrivium-vd.com](http://www.quadrivium-vd.com)

## CONTRAT GROUPE DES VENDEURS À DOMICILE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance :

Tél. Fixe :

Tél. Portable :

Email (obligatoire) :

Modèle véhicule :

Immatriculation :

Votre société de vente à domicile :

Adhésion à effet du :

### L'OFFRE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (RCPRO)

*Dommages causés aux tiers lors de réunions, foires, expositions, CE, salons*

Offre RC PRO	Tarifs / Périodicité paiement	Votre choix
Souscription obligatoire	<b>OFFERT PAR VOTRE SOCIÉTÉ</b>	

### L'OFFRE ASSURANCE COMPLÉMENT AUTOMOBILE

*Visant les conducteurs présentant un niveau de bonus/malus de bonne qualité au jour de la souscription soit inférieur à 0,70.*

Offre complément Auto	Tarifs / Périodicité paiement	Votre choix
<b>Paiement mensuel</b>	6,00€ / mois soit 12 x 6,00 € / mois	
<b>Paiement annuel</b>	60,00 € / an 1 x 60,00 € = 60,00€	
OUI je déclare que le niveau de mon bonus/malus est inférieur à ce jour à 0,70 :		
Pas de souscription : « Je déclare que le véhicule que j'utilise dans le cadre de mon activité professionnelle est garanti par un contrat comportant la clause d'usage conforme à mon statut. »		

#### MODE DE PAIEMENT

**Paiement mensuel par prélèvement :** joindre un RIB

**Paiement annuel par chèque :** à l'ordre de QUADRIVIUM

**Paiement annuel par carte bancaire :** un lien vous sera envoyé sur votre adresse mail afin de procéder au règlement.





## L'OFFRE ASSURANCE MARCHANDISES TRANSPORTÉES DANS VOTRE VÉHICULE ET STOCKÉES AU DOMICILE

Elle est non obligatoire mais recommandée  
(Votre assurance multirisque habitation ne garantit pas vos marchandises).

Offre Assurance Marchandises	Tarifs	Périodicité paiement	Mon choix
Jusqu'à 1 525 € de marchandises garanties	3,90 €	Mensuel : 12 x 3,90€ /mois = 46,80 € / an	
	38,95 €	Annuel : 1 x 38,95 = 38,95 € / an	
Jusqu'à 2 287 € de marchandises garanties	4,20 €	Mensuel : 12 x 4,20€ /mois = 50,40 € / an	
	43,00 €	Annuel : 1 x 43,00 = 43,00 € / an	
Jusqu'à 4 574 € de marchandises garanties	5,10 €	Mensuel : 12 x 5,10€ /mois = 61,00 € / an	
	52,00 €	Annuel : 1 x 52,00 = 52,00 € / an	
Jusqu'à 8 000 € de marchandises garanties	5,62 €	Mensuel : 12 x 5,62€ /mois = 67,40 € / an	
	57,00 €	Annuel : 1 x 57,00 = 57,00 € / an	
Jusqu'à 10 000 € de marchandises garanties	9,50 €	Mensuel : 12 x 9,50€ /mois = 114,00 € / an	
	104,00 €	Annuel : 1 x 104,00 = 104,00 € / an	
Jusqu'à 15 000 € de marchandises garanties	14,00 €	Mensuel : 12 x 14,00€ /mois = 168,00 € / an	
	156,00 €	Annuel : 1 x 156,00 = 156,00 € / an	
Jusqu'à 20 000 € de marchandises garanties	18,50 €	Mensuel : 12 x 18,50€ /mois = 222,00 € / an	
	213,00 €	Annuel : 1 x 213,00 € = 213,00 € / an	
Pas de souscription : « Je déclare avoir conscience que la marchandise ne sera pas assurée par Quadrivium et qu'il est conseillé de l'assurer par mes propres moyens. »			

### MODE DE PAIEMENT

**Paiement mensuel par prélèvement :** joindre un RIB

**Paiement annuel par chèque :** à l'ordre de QUADRIVIUM

**Paiement annuel par carte bancaire :** un lien vous sera envoyé sur votre adresse mail afin de procéder au règlement.

## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SPÉCIALE PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS À DOMICILE

Axée sur vos besoins, venez découvrir la complémentaire santé *dédiée à votre secteur d'activité* et à  *votre profil de professionnels indépendants*. Les tarifs et les garanties sont très compétitifs, et *sans* engagement de durée. Vous pouvez conserver votre complémentaire santé en cas de cessation d'activité ou lors de votre départ à la retraite. La complémentaire santé peut vous servir d'assurance totale ou de réassurance. Rendez-vous sur [www.quadriviumsante.plussimple.fr](http://www.quadriviumsante.plussimple.fr) pour comparer l'offre avec votre complémentaire actuelle, et *bénéficiez d'un devis gratuit et sur-mesure*.



**Vous souhaitez être contacté afin de découvrir l'offre, et bénéficier d'un devis GRATUIT et SUR-MESURE ? (cocher la case)**

Fait le :

À

Signature :





## EXTRAIT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES CONTRAT GROUPE DES VENDEURS À DOMICILE

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

**ASSURÉ :** Tout vendeur à domicile à la date de signature de son contrat de travail avec une société de vente directe, quel que soit son statut social et/ou fiscal à la condition impérative d'exercer sa profession exclusivement auprès d'une société de vente directe.

L'assurance Responsabilité civile vous garantit contre tous les dommages causés aux tiers, dans le cadre strict de votre activité de vente directe.

Si vous devez exercer votre activité dans une entreprise, Quadrivium vous fournira une attestation de garantie.

**CAPITAUX GARANTIS : Dommages corporels et matériels : 8 000 000 € par sinistre.**

**FRANCHISE : 150 €**

### CONTRAT COMPLÉMENT D'USAGE PROFESSIONNEL AUTO

**ASSURÉ :** Tout vendeur à domicile à la date de signature de son contrat de travail avec une société de vente directe, quel que soit son statut social et/ou fiscal, à la condition impérative d'exercer sa profession exclusivement auprès d'une société de vente directe.

**CONDITION DE SOUSCRIPTION :** L'offre d'assurance automobile, telle qu'elle est prévue, vise les conducteurs présentant un niveau bonus/malus de bonne qualité au jour de la souscription, soit inférieur à 0,70. Il sera alors exigé impérativement un relevé d'informations émanant de l'assureur principal en cas d'accident.

**VÉHICULE ASSURÉ :** Tout véhicule terrestre à moteur de 1<sup>ère</sup> catégorie (véhicule à quatre roues de moins de 3,5 tonnes de PTC.) Immatriculé, en France métropolitaine, dont l'assuré est propriétaire, locataire ou gardien à titre quelconque.

**OBJET DU CONTRAT :** Garantir, en cas de refus de prise en charge d'un sinistre par l'assureur principal, le véhicule utilisé, lors des déplacements professionnels liés à l'activité, de Vendeur à domicile.

Sous réserve que l'assuré, soit titulaire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance automobile (ni résilié, ni suspendu) et d'un permis de conduire valide.

**GARANTIES ACCORDÉES :** → **Responsabilité civile (dommages causés aux tiers)**

→ **Protection juridique / Insolvabilité / Défense et Recours 40 000 € par sinistre et par véhicule, si et seulement si, votre contrat personnel couvre ces dommages. Application d'une franchise identique à celle de votre contrat personnel.**

**EXCLUSIONS :** Vol, Incendie, bris de glaces et toute autre garantie et extension de garantie.

**FRANCHISE :** Celle figurant sur votre contrat auto privé.

### CONTRAT DE MARCHANDISES

**ASSURÉ :** tout vendeur à domicile à la date de signature de son contrat de travail avec une société de vente directe, quel que soit son statut social et/ou fiscal, à la condition impérative d'exercer sa profession exclusivement auprès d'une société de vente directe.

**MARCHANDISES ASSURÉES :** Les marchandises transportées ou entreposées au domicile de l'assuré pour les besoins de son activité à concurrence de **1 525 €, 2 287 €, 4 574 €, 8 000 €, 10 000 €, 15 000 €, 20 000 €**, ainsi que le matériel qu'il est amené à utiliser dans le cadre de son activité professionnelle dans la limite de 10% du capital garanti.

**OBJET DU CONTRAT :** Nous garantissons les dommages pertes et voisi pouvant survenir aux marchandises et matériels en cas de refus de garantie de la part des assureurs privés. Sous réserve que l'assuré soit au moment du sinistre, titulaire d'un contrat ou bénéficiaire d'un contrat auto ou habitation valide (ni résilié, ni suspendu).

**RISQUES GARANTIS :** Marchandises et matériels / Attentats et actes de terrorisme.

**EXCLUSION :** Les vols dans le véhicule, commis sur la voie publique, entre 23 heures et 7 heures.

**FRANCHISE :** Néant sauf 30 % en cas de vol par effraction du véhicule.

#### QUE FAIRE SI VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE EST ENGAGÉE ?

Informez QUADRIVIUM par lettre recommandée sous 48 heures avec copie à votre société.

#### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE AUTO ?

- 1 – Déclarer votre sinistre à votre assureur (celui qui vous délivre la carte verte).
- 2 – Indiquer sur le constat amiable ou le procès-verbal de gendarmerie les coordonnées de votre carte verte.
- 3 – Votre assureur décidera de sa prise en charge ou son refus, en fonction de l'utilisation du véhicule au moment du sinistre.
- 4 – Dans le cas de non prise en charge par votre assureur d'un sinistre il devra :
  - a. Notifier et motiver son refus de garantir au cabinet QUADRIVIUM par lettre recommandée.
  - b. Transmettre à QUADRIVIUM toutes les pièces originales du dossier accident.
  - c. Produire la copie certifiée conforme de votre contrat ou du dernier avenant et attester du paiement des primes.

#### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE MARCHANDISES ?

- 1- Déposer une plainte
- 2- Transmettre la plainte et la liste chiffrée des pertes à QUADRIVIUM.

#### QUE FAIRE EN CAS DE RÉSILIATION ?

La résiliation est effective dès l'arrêt de votre activité à charge pour vous, **et vous seul**, d'en informer la société QUADRIVIUM afin que cette dernière puisse stopper vos prélèvements. Pour tous paiements en chèque et CB c'est sans remboursement ni contentieux.

#### EXCLUSION

Sont exclus d'office les vendeurs ayant une activité rentrant dans le périmètre du secteur du BTP.

**Responsabilité Civile Professionnelle Garantie  
financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du  
Code des assurances. ORIAS N° 08045883**